

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 MARS 2009**

**Délibération
n° 2009.03. 16.B**

**Mise en oeuvre des
périmètres de
protection du captage
de la Grange à l'Abbé
à Saint-Yrieix :
demande de
subvention auprès de
l'Agence de l'Eau
Adour Garonne**

LE DIX HUIT MARS DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 mars 2009**

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRAND

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD , Michel BRONCY, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

MISE EN OEUVRE DES PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE DE LA GRANGE A L'ABBE A SAINT-YRIEIX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
--

La procédure de périmètres de protection de captage de la Grange à l'Abbé – commune de Saint-Yrieix sur Charente est entrée dans sa phase administrative en 2007.

Cette phase comprend :

- L'actualisation de l'étude technico-économique (**réalisée**) ;
- La constitution du dossier d'enquêtes publiques conjointes pour :
 - Déclaration d'utilité publique relative à la dérivation des eaux, aux travaux d'équipement, de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine et d'instauration des périmètres de protection (**réalisée**) ;
 - Demande d'autorisation de prélever l'eau dans le milieu naturel et de réaliser l'ouvrage (**réalisée**) ;
- Le dépôt du dossier en Préfecture (**réalisé le 16/12/08**) ;
- L'enquête publique (Mi 2009) ;
- La publication puis la notification des arrêtés préfectoraux (Fin 2009-Début 2010) ;
- L'inscription facultative des servitudes au bureau des hypothèques (2010).

Dans le cadre de la constitution du dossier d'enquêtes publiques conjointes, un programme de travaux de protection a été établi. Le montant global de ce programme est de 1 167 950 € HT répartis comme suit :

- 648 750 € à la charge de la ComAGA
- 519 200 € à la charge des propriétaires privés du périmètre de protection rapproché (mesures émanant de la réglementation générale).

Un échelonnement des travaux et des dépenses sur 5 ans est proposé de 2009 à 2013.

Les travaux prévus en 2009 consistent en la mise en conformité du périmètre de protection immédiate, à savoir :

- Mise en conformité de la clôture du périmètre de protection immédiate,
 - Création d'une aire de stationnement étanche à l'entrée du périmètre de protection immédiate ,
- ainsi, qu'au suivi des mesures précisées ci-dessous, au sein du périmètre de protection rapprochée :
- Sécurisation des piézomètres,
 - Raccordement des bâtiments au réseau d'assainissement des eaux usées route de Bellevue,
 - Surveillance de la qualité des eaux à proximité de l'ancienne décharge.

L'ensemble de ces mesures est estimé à 32 850 € HT dont 19 850 € HT à la charge de la ComAGA et 13 000 € HT correspondant au raccordement des bâtiments au réseau d'assainissement des eaux usées – route de Bellevue (montant à prendre en charge par les propriétaires privés dans le cadre de la réglementation générale).

Il convient de demander à l'agence de l'eau Adour-Garonne, l'autorisation de réaliser ces travaux par anticipation, conformément au planning prévisionnel proposé et fixé en collaboration avec les services de l'Etat.

Il convient également de demander les aides relatives aux travaux de mise en conformité physique des ouvrages liés aux périmètres immédiats, rapproché et éloigné de protection de captages utilisés pour l'alimentation en eau potable selon les prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique de protection à venir.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 5 mars 2009,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne pour le financement des travaux de mise en conformité des ouvrages liés aux périmètres de protection du captage de La Grange à l'Abbé situé sur la commune de Saint-Yrieix sur Charente.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 25 mars 2009	<u>Affiché le :</u> 25 mars 2009